

me pardonne la loyale hardiesse avec laquelle je le juge. Il fut mon confrère et mon ami, il y a dix-huit ans, à l'Institut Catholique de Paris, c'est mon excuse.

Et maintenant voici une analyse succincte des sermons d'hier à la Cathédrale et à Notre-Dame.



A la Cathédrale, M. l'abbé Fauteux traite du respect du dimanche. Il rappelle le texte bien connu du livre de l'*Exode* (20-8), où Dieu fit à l'homme un précepte de lui prélever un jour — le septième — sur chacune des semaines qui mesurent sa vie. Cette loi primitive de repos et de sanctification du jour du Seigneur, l'orateur expose qu'elle reçut, au milieu des orages du Sinaï, une solennelle consécration, puis qu'elle fut, par le Christ-Dieu et par son Eglise, inscrite dans la législation chrétienne. Ses sources, par conséquent, sont divines. Nous n'avons qu'à nous taire et à l'observer. Mais en plus, ce repos dominical, il se justifie pleinement aux yeux de la raison, tant au point de vue religieux et social, qu'au point de vue naturel et économique. Et d'abord au point de vue religieux et social :

Rien de plus sage que de suspendre par une loi de repos les labours qui compromettent la dignité et le ministère de l'homme. L'homme investi d'un pouvoir royal sur toute la création a vu, par le péché, s'accomplir une révolution qui n'a pas brisé son sceptre, mais qui a amoindri son pouvoir. Il faut pour le ressaisir qu'il se mêle à la matière. C'est un châtement et un péril. A force de se courber vers la terre, il risque d'oublier qu'il est le pontife des êtres inférieurs et leur interprète auprès de Dieu. Le repos dominical le saisit à temps pour qu'il puisse offrir à Dieu l'hommage raisonnable des créatures. Pendant la semaine, l'homme est roi puissant dans les salutaires humiliations du travail, mais le dimanche, il doit être prêtre. L'homme toutefois ne pourrait-il pas choisir lui-même le temps propice à son ministère? Peut-être, s'il était isolé. Mais, en